



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 58

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à maintenir l'illégalité des drogues dures sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GOERTZEN tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. PANKRATZ, KHAN et LOISELLE, M^{me} CROSS, M^{me} la ministre SMITH ainsi que M. MOYES interviennent. M. BLASHKO exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. KING présente la proposition suivante :

Proposition n° 15 : Respect de l'engagement pris par le gouvernement provincial en vue d'accorder une remise sur les systèmes de sécurité

Attendu :

que des entreprises de partout au Manitoba ont déclaré publiquement que la criminalité visant les commerces de détail s'aggravait sous ce gouvernement provincial;

que la directrice générale de la Zone d'amélioration commerciale d'Osborne Village a indiqué, au sujet de la fermeture du Starbucks à Osborne Village : « seule la sécurité est en cause et c'est ça que je trouve si alarmant; j'espère que ça va sonner l'alerte parce c'est un vrai problème [*traduction*] »;

que le gouvernement provincial s'est engagé pendant les élections à accorder 2,5 millions de dollars pour les caméras de sécurité, les systèmes d'alarme, les détecteurs de mouvement, les portes et les fenêtres renforcées, les pellicules de protection antigraffitis, la peinture, les barrières de sécurité, les volets roulants de sécurité et les clôtures de sécurité permanentes;

que le gouvernement provincial n'a consacré que 500 000 \$ pour le financement de cet engagement, soit deux millions de dollars de moins que promis;

que ces 500 000 \$ ne permettent d'accorder le plein montant de la remise de 300 \$ qu'à moins de 1 700 Manitobains, soit 0,0013 % de la population de la province;

que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a souligné que le maigre financement promis par le gouvernement provincial n'était « qu'une goutte d'eau dans la mer pour de nombreuses entreprises qui dépensent jusqu'à des dizaines de milliers de dollars [traduction] »;

que la *Manitoba Restaurant and Food Services Association* a souligné que « la remise de 300 \$ ne suffirait même pas à couvrir la taxe de vente provinciale (TVP) [exigible à l'achat d'un système de sécurité] [traduction] »,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à respecter immédiatement l'engagement qu'il a pris pendant les élections et à augmenter de deux millions de dollars le financement de la remise sur les systèmes de sécurité et à rencontrer les propriétaires d'entreprises et les entreprises de sécurité afin de développer un modèle de financement qui permettra réellement de couvrir les frais d'installation et d'entretien de ces dispositifs de sécurité.

Il s'élève un débat.

M. KING intervient.

MM. DEVGAN, PERCHOTTE et LAGASSÉ posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. MALOWAY et LAGASSÉ ainsi que M^{me} KENNEDY interviennent. M. le *ministre* ALTOMARE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 216) — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended).*

(M^{me} CROSS)

M. WIEBE, *ministre de la Justice et procureur général*, fait une déclaration au sujet de la Semaine nationale de la police qui a lieu du 12 au 18 mai 2024.

M. JACKSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M. SALA, *ministre des Finances*, fait une déclaration au sujet de la Journée de la vyshyvanka qui a lieu aujourd'hui.

M. LAGASSÉ et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M^{me} FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie qui aura lieu le 17 mai.

M^{me} COOK et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Avant la période réservée aux déclarations de député, le président informe l'Assemblée de la réception d'un avis de l'opposition officielle indiquant qu'une déclaration de député supplémentaire sera lue aujourd'hui conformément aux dispositions que l'Assemblée a adoptées le 22 avril 2024.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. BLASHKO, M^{me} STONE et M. le *ministre* SALA ainsi que MM. JOHNSON, REDHEAD et KING font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* WIEBE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. JOHNSON voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois le projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)* — puisqu'elle n'a reçu ni l'assurance ni les preuves satisfaisantes voulant que le projet de loi soit différent de celui qui a été présenté et adopté à l'Assemblée en 2021.

Le débat se poursuit sur la motion d'amendement.

MM. JACKSON et EWASKO interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GUENTER
JACKSON
JOHNSON
KHAN

LAGASSÉ
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
SCHULER
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....17

CONTRE

ALTOMARE
ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
CABLE
CHEN
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
MALOWAY
MARCELINO

MOROZ
MOSES
MOYES
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SMITH
WASYLIW
WIEBE26

Le débat se poursuit sur la motion principale.

M. JACKSON intervient et propose que la motion soit remplacée par ce qui suit :

Que le projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)* — soit lu une deuxième fois dans six mois jour pour jour.

Jeudi 16 mai 2024

Le président déclare la motion d'amendement recevable.

Il s'élève un débat sur la motion d'amendement.

M. BEREZA exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 21 mai, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey